



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif aux postulats "Sécurité de nos piétons" et "Postulat pour la mise en place d'un passage sécurisé à Le Muids pour les élèves de la future école du Bix":

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 5 mars 2025 pour étudier les postulats susmentionnés.

Commentaires généraux

La commission a pris connaissance des deux postulats. Les différents exemples de situations à risques soulevés dans les postulats ainsi que le changement de paradigme lié à l'ouverture de l'école du Bix à la rentrée 2026 imposent d'étudier de manière systémique la situation de la sécurité routière de notre commune.

La commission reconnaît une priorité spécifique pour les accès piétons pour accéder au collège du Bix (en priorité les traversées de la route cantonale au niveau de la croisée du Ch. De la Pétoillère et du Ch. De la Prise).

Conclusion

Après avoir pris connaissance des postulats sus-mentionnés la commission conclut à la nécessité d'accepter les deux postulats pour une étude approfondie de la part de la Municipalité ainsi que la sollicitation des autorités compétentes.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 5 Mars 2025.

La commission ad-hoc

M. Laurent Jaccard (rapporteur)

M. Gilles Goetschin

M. Franca Dieffenbacher

M. Michel Augsburger

M. Frederic Boy